

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 31 mai 2021

Le trente et un mai deux mil vingt et un à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Cenves, s'est réuni sur convocation de Monsieur Pierre-Yves PELLÉ-BOUDON, Maire.

Etaient présents : Pierre-Yves PELLÉ-BOUDON, Mmes Elodie BEAUDET, Sylvie BOYAT, Catherine RAYMOND, Fabienne SALVI, Sonia VANACLOCHA et MM. Dominique BRAILLON Frédéric DÉNUELLE, Didier JOSEPH, Gérard LAROCLETTE et Dominique RAYMOND

Excusée ayant donné pouvoir :

Absent excusé :

Secrétaire de séance : Frédéric DÉNUELLE

Informations de Monsieur le Maire :

Il est précisé que la demande de subvention formulée dans le cadre de la DSIL rénovation énergétique n'oblige pas forcément de réaliser tous les travaux initialement prévus. La décision sera votée par le conseil municipal.

Le compte rendu de la dernière réunion (3 mai 2021) est approuvé par 11 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

Restaurant Dargaud

Monsieur le Maire rappelle les délibérations n° 27/2020 du 1^{er} juillet 2020, n° 32/2020 du 7 octobre 2020, 03/2021 du 11 janvier 2021 et 12/2021 du 14 avril 2021 accordant aux gérants du Café-restaurant Dargaud chez Josy et Georges une aide financière sur la période de mars 2020 à mai 2021 pour la location du café-restaurant, de la salle Dargaud, et des chambres d'hôtes.

Il informe également des nouvelles mesures d'ouverture progressive des établissements et précise que les chambres d'hôtes ainsi que la salle Dargaud peuvent être louées sans restriction, dans le respect des règles sanitaires. En ce qui concerne la réouverture des cafés – restaurants, plusieurs échéances sont programmées sur les mois de mai et juin avec réduction de jauge pour une ouverture totale au 30 juin.

Après un tour de table, les membres du conseil municipal estiment qu'il est dans l'intérêt mutuel de la Commune et des exploitants de continuer à apporter notre soutien et proposent pour le mois de juin 2021 sur la partie commerciale du café-restaurant qui ne peut ouvrir totalement :

- annulation de 50 % du loyer de la partie commerciale du café-restaurant soit 220.81 € TTC

Les membres du conseil municipal précisent que le loyer (juillet 2021) de la partie commerciale du café-restaurant sera appliqué dans sa totalité

le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 11 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

- **DÉCIDE** d'annuler 50 % du loyer de la partie commerciale du café-restaurant 1 mois * 441.61 € (loyer partie commerciale) soit **220.81 € TTC** pour le mois de juin 2021
- **PRÉCISE** que le loyer du mois de juillet 2021 sera appliqué dans sa totalité

Place accessible aux personnes à mobilité réduite :

Les consignes pour l'aménagement d'une place de parking PMR à proximité du restaurant ne peuvent pas être respectées : pente < à 2 %, largeur minimale de 3.3 m, prévoir la possibilité de rejoindre un trottoir ou un cheminement piéton sans danger et sans obstacle

Une palissade va être installée sur la terrasse, côté ruelle Dargaud afin de protéger du vent

Amendes de police

Monsieur le Maire rappelle l'arrêté n° 13/2021 règlementant la circulation de véhicules à moteur sur certaines voies de la commune de Cenves.

Afin d'être conforme à la sécurité et dans le but d'informer la population, nous devons procéder à l'achat de panneaux de signalisation qui seront implantés sur les chemins concernés.

Le montant de cet achat est estimé à 1 519.10 € H.T. soit 1 822.92 T.T.C.

Il explique que cet investissement peut faire l'objet d'une demande de subvention dans le cadre du produit des amendes de police en complément de notre demande initiale

le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

par 11 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

- **ACCEPTE** l'exposé de Monsieur le Maire
- **DONNE** tout pouvoir à Monsieur le Maire pour signer les documents concernant cette décision

Grand Site de France de Solutré

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal un projet de charte de gouvernance. Celui-ci a pour objectif de garantir une gouvernance représentative des collectivités concernées par le projet Grand Site.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de donner son avis sur cette présentation.

le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

par 11 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

- **APPROUVE** la charte de gouvernance telle que présentée

Urbanisme

Monsieur le Maire informe le conseil municipal des demandes d'urbanisme réalisées sur le début d'année 2021 :

- Quatre demandes de permis de construire – principalement des aménagements sur constructions existantes – 2 acceptées / 2 en attente de retour réponse DDT
- Cinq demandes de déclaration de travaux – 5 demandes acceptées
- Trois demandes de certificat d'urbanisme opérationnel – ce document permet de savoir si un projet est réalisable - 2 acceptées / 1 refus (demande d'extension du réseau électrique)

Elections

Les 20 & 27 juin auront lieu un double scrutin – élections départementales et élections régionales

Attention : la Préfecture a validé notre demande de transfert de lieu de bureau de vote

Les élections auront lieu à la **SALLE DES FÊTES** – ouverture du bureau de vote à 8 h

Décisions modificatives – virements de crédits

Sans objet

Questions diverses

- Un rapid'infos est en préparation, il sera dans les boîtes aux lettres semaine prochaine
- Signature d'un nouveau contrat pour le système d'impression mairie/école mis en place à compter du 1^{er} juillet 2021
- Nuit des étoiles 2021 – la soirée aura lieu sous une forme différente afin de limiter le brassage des personnes – date à venir

Fin de la réunion à 21h00